

Séance du 06 avril 2012

Le six avril deux mille douze à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Dompierre sur Besbre, se sont réunis sur convocation en date du 29 mars 2012 et sous la présidence de Monsieur Pascal VERNISSE, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dompierre sur Besbre,

Etaient présents : Pascal VERNISSE, **Maire** – Valérie GOUBY – Léopold GODART - Marie-Françoise LOCTOR – Guy FRAISE - Christiane HILLAIRAUD - Patrick DARCANGE, **Adjoints.** Patrick GAUTIER, **Conseiller délégué.**
Jacques BOURET – Jean-Noël BACQUET - Ghislaine BOURRACHOT – Laurent DESMYTTER – Fabienne DURAND – Félix FLERET – Catherine MANGERET – Audrey MONMINOUX - Bernard NAVETAT – Annie-France POUGET - Catherine QUESTEL - Dominique TALON, **conseillers.**

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Jean-Noël BACQUET - Delphine DAJOUX à Annie-France POUGET - Pierre SANCELME à Valérie GOUBY.

Secrétaire de séance : Laurent DESMYTTER.

A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS, LES DECISIONS CI-DESSOUS ONT ETE ACCEPTEES

DÉCISION MUNICIPALE DU 14 DECEMBRE 2011 - MARCHE N° 08/2011 – REFECTION DES RESEAUX EU EP RUE DE LA FONTAINE

Le marché N°08/2011 – Réfection des réseaux EU EP rue de la Fontaine est attribué à la Société Charolaise de Travaux Publics - ZA de Hautefond – 71600 PARAY LE MONIAL pour un montant de 68 280.00 € HT soit 81 662.88 € TTC.

DÉCISION MUNICIPALE DU 27 FEVRIER 2012 - MARCHE N° 06/2012 – FOURNITURES PHYTOSANITAIRES ET ENGRAIS (ESPACES VERTS – PARC DES SPORTS)

Le marché n° 06/2012 de fournitures phytosanitaires et engrais (espaces verts – parc des sports) est attribué à BHS – 1, rue du Gué Malaye – VEMARS (95470) pour un montant de 12 839,59 € H.T.

DÉCISION MUNICIPALE DU 1^{ER} MARS 2012 - MARCHE N° 05/2012 – FOURNITURES PAYSAGERES (ANNEE 2012)

Le marché de fournitures paysagères (année 2012) n° 05/2012 est attribué à CHAUVIRÉ DIFFUSION – LE FIEF SAUVIN (49600) pour un montant de 3 687,09 € H.T.

DÉCISION MUNICIPALE DU 1^{ER} MARS 2012 - MARCHE N° 04/2012 – FOURNITURES HORTICOLES / ESPACES VERTS ET TERREAUX (ANNEE 2012)

Le marché fournitures horticoles / espaces verts et terreaux (année 2012) n° 04/2012 est attribué à NATURALIS – 4, boulevard de Beauregard – 21604 LONGVIC CEDEX pour le lot N° 1 d'un montant de 1 841.80 € H.T ; et à BIER – ZI des Joncs – 71700 TOURNUS pour le lot N° 2 d'un montant de 1 767.54 € H.T.

DECISION MUNICIPALE DU 07 MARS 2012 - MARCHE A BONS DE COMMANDES N° 03/2012 - ACHAT ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN

Le marché n° 03/2012 d'achat et livraison de produits d'entretien est attribué à SAS DETERCENTRE – 3 Rue Olivier Grasset – BP 5086B – 03303 Cusset cédex.

DECISION MUNICIPALE DU 14 MARS 2012 - CONTRATS GALACTIS OBSEQUES N°744868 ET N° 786744 – ACCEPTATION ENCAISSEMENT PRODUIT

L'attribution des capitaux correspondant aux contrats Galactis Obsèques souscrits auprès de MUTEX/DGA – 125 av de Paris – 92327 CHATILLON Cédex au profit de la Commune de Dompierre sur Besbre (désignée bénéficiaire) sont versés.

DECISION MUNICIPALE DU 19 MARS 2012 - MARCHE A BONS DE COMMANDES N° 02/2012 – APPROVISIONNEMENT ET LIVRAISON D'ENVELOPPES

Le marché n° 02/2012 approvisionnement et livraison d'enveloppes est attribué à la Compagnie Européenne de Papeteries S.A – B.P 7 – 16440 ROUILLET St ESTEPHE.

1 FINANCES - COMPTE DE GESTION 2011: APPROBATION

2 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 : ADOPTION. Le maire ayant quitté la salle au moment du vote.

Le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2011 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le compte administratif de l'exercice 2011 est adopté.

Budget Principal

Section Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses : 3 252 489.27	Recettes : 3 811 618.61	Dépenses : 1 110 282.21	Recettes : 1 961 574.00

Budget Assainissement

Section Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses : 172 854.98	Recettes : 266 169.25	Dépenses : 45 349.18	Recettes : 75 980.41

Budget annexe Laverie

Section Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses : 6 452.81	Recettes : 6 000.00	Dépenses : 5 890.54	Recettes : 5 648.84

Budget annexe Espace Boudeville

Section Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses : 2 144.08	Recettes : 10.762.03	Dépenses : 681.60	Recettes : 2 672.45

Budget annexe Lotissement Condan

Section Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses : 179 451.29	Recettes : 179 451.29	Dépenses : 51 085.92	Recettes : 124 909.37

Budget annexe Lotissement Chambon

Section Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses : 105 629.96	Recettes : 105.629.96	Dépenses : 48 272.84	Recettes : 104 600.12

3 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS 2011: APPROBATION

Les résultats de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes 2011 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement en priorité et de reprendre les résultats d'investissement et de fonctionnement des budgets cités en report à nouveau, du budget primitif 2012 sont approuvés.

Budget Principal

Affectation compte 1068 :	450 000	Report compte 002 :	403 100.33
---------------------------	---------	---------------------	------------

Budget annexe Assainissement

Affectation compte 1068 :	42 713	Report compte 001 :	18 136.88
		Report compte 002 :	53 770.79

Budget annexe Laverie

Affectation compte 1068 :	248.37	Report compte 001 :	873.87
---------------------------	--------	---------------------	--------

Budget annexe Espace Boudeville

		Report compte 001 :	5 640.36
		Report compte 002 :	6 024.84

Budget annexe Lotissement Condan

		Report compte 001 :	110 088.10
--	--	---------------------	------------

Budget annexe Lotissement Chambon

		Report compte 001 :	28 622.45
--	--	---------------------	-----------

4 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2012 : APPROBATION

Le budget primitif 2012 (principal – assainissement – laverie – local espace boudeville – lotissement « Condan » - lotissement « le Chambon » équilibré en recettes et en dépenses est approuvé.

- Budget Principal : Section Fonctionnement 3 913 711 € - Section d'Investissement 947 000 €
- Budget annexe Assainissement : Section Fonctionnement 279 185 € - Section d'Investissement 134 335 €
- Budget annexe Laverie : Section Fonctionnement 7 954 € - Section d'Investissement 7 018 €
- Budget annexe Espace Boudeville : Section Fonctionnement 16 998 € - Section d'Investissement 7 773 €
- Budget annexe lotissement Condan : Section Fonctionnement 265 812 € - Section d'Investissement 241 996 €
- Budget annexe lotissement Chambon : Section Fonctionnement 28 623 € - Section d'Investissement 28 623 €

4A FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2012 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le montant des subventions de fonctionnement accordées aux associations au titre de l'exercice 2012 (personnes de droit privé), soit 110 000,00 euros est accepté. Il était de 101 950,32 euros en 2009, de 103 142,36 euros en 2010 et de 113 505,05 euros en 2011.

4B FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2012 : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT : FONDS 1

Dans le cadre des projets d'équipements et des travaux d'aménagement, inscrits au titre des opérations d'investissement 2012, d'un coût de 43 829.42 H.T le partenariat du Département est sollicité. La subvention d'un montant de 12 275 € au titre du Fonds 1 est sollicitée.

4C FINANCES - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS : AMENAGEMENT DU PARC DES PERCIERES -AIRE DE LOISIRS ET DE DETENTE – MISE EN SECURITE DU SITE ET EMBELLISSEMENT : PROG 2012

La mise en oeuvre du projet d'aménagement du Parc des Percières 2012 – Aire de loisirs et de détente – Mise en sécurité du site et embellissement est approuvé pour un montant de 82 447 euros TTC

Les subventions auprès des partenaires dont le GAL Sologne et Bocage Bourbonnais (fonds FEADER dans le cadre du dispositif Leader), l'Etat, au titre du 1 % paysage et développement économique, et plus particulièrement de la charte paysagère locale de Chassenard à Dompierre sur Besbre seront sollicitées.

5 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2012 : FIXATION TAUX FISCALITE LOCALE

IL est décidé de maintenir le taux des 2 taxes locales directes : la taxe d'habitation et la taxe foncière non bâtie et de prévoir une hausse du taux de la taxe foncière bâtie de 3.65 % pour équilibrer le budget primitif 2012.

Le taux des 3 taxes locales 2012 est fixé comme suit :

Taxe d'Habitation 11.51 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10.50 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.16

5A FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2012 : FIXATION REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le montant de la redevance d'assainissement collectif est maintenu à 1.30 €/M3 à compter du 1^{er} janvier 2012.

6 FINANCES : FACTURATION PRESTATIONS DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

Des interventions nécessitant la mise à disposition des moyens techniques et humains tiennent lieu de prestations assurées par la commune, il est proposé d'en établir le coût de revient calculé en fonction du coût de l'utilisation du matériel et de l'emploi du personnel communal.

7 ADMINISTRATION GENERALE - TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION CREATION 2 EMPLOIS AGENTS TECHNIQUES CUI – CAE - 1EMPLOI ADJOINT D'ANIMATION 1^{ERE} CLASSE

Un emploi d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe et deux emplois d'agents techniques d'entretien dans le cadre de C.U.I./C.A.E sont créés.

8 ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL : GRATIFICATION DES STAGIAIRES

Suite à l'implication de 3 stagiaires accueillis au sein du service des Espaces Verts, lesquels ont participé aux travaux d'aménagement du jardin d'eau des abords du ruisseau, à la plantation de vivaces et à l'engazonnement du parc Boudeville, une gratification leur est accordée. Le dispositif de gratification est adopté en faveur des stagiaires sous conditions.

9A ADMINISTRATION GENERALE - SECURITE : CONVENTION SDIS : AVENANT

Les dispositions dudit avenant complémentaire à la convention concernant le service de sécurité gratuit (feux d'artifice, feux de St Jean, rassemblement local sans obligation réglementaire) sont approuvées.

9B ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL : CONVENTION DISPONIBILITE OPERATIONNELLE ET DISPONIBILITE POUR FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES - SDIS : AVENANT N°2

Les dispositions de l'avenant N°2 à la convention signée avec le SDIS de l'Allier avec effet au 1^{er} mars 2006 portant actualisation du personnel concerné, par la disponibilité opérationnelle et disponibilité pour formation, soit 2 agents relevant des cadres d'emploi de la filière technique sont approuvées.

10 ADMINISTRATION GENERALE - PATRIMOINE : CESSION PARCELLE SITUEE « LA COLOMBINE » ZP N°16

La parcelle cadastrée section ZP N° 16 « la Colombine » d'une superficie de 703 M2 est cédée contre le prix de 2 400 € (DEUX MILLE QUATRE CENTS EUROS).

11 ADMINISTRATION GENERALE : LOCATION SALLE « LES FABLES » RUE ST LOUIS DU 02 AU 06 AVRIL 2012 : PROLONGATION

La mise à disposition du local « les Fables » sis rue St Louis est prolongée pour la période du 02 au 06 avril 2012 selon les mêmes conditions que celles proposées par la convention pour la période du 10 octobre 2011 au 01 avril 2012.

12 ADMINISTRATION GENERALE - PATRIMOINE : MISE A DISPOSITION DU COURT DE TENNIS COUVERT A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2012 - CONVENTION

Le court de tennis couvert sis Place de l'Ile (à proximité de la piscine communautaire) est mis à disposition tous les lundis de 19 h à 22 h pour la période du 1^{er} septembre au 31 mai de chaque année, étant entendu que cette mise à disposition est accordée dès le 1^{er} mai jusqu'au 31 mai 2012 avec un droit d'occupation horaire du court de 3€ /h.

13 ENVIRONNEMENT - ESPACES PUBLICS : CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS – FREDON AUVERGNE

La commune s'engage dans la démarche d'entretien des espaces publics de la FREDON Auvergne définie par la Charte d'entretien des espaces publics. Les termes du niveau 1 de cette charte - année 2012 sont acceptés, la participation financière s'élève à 1 050 €.

14 ADMINISTRATION GENERALE - PATRIMOINE : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE PARCELLE SITUEE « LA FONT ROUGE »

L'occupation du terrain communal, cadastré - section ZM (b) N° 29 sise « La Font Rouge » d'une superficie de 4 ha 67a 06 ca est consentie à titre précaire et provisoire en vue de développer une activité d'élevage de chevaux et poney contre une redevance s'élevant au montant annuel de QUATRE CENT SOIXANTE DIX Euros pour la durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2012.

15 CULTURE : PROGRAMMATION CULTURELLE 2011/2012 – SPECTACLES VIVANTS /SPECTACLES - CONTES/TOUT PUBLIC : DROITS D'ENTREE

Les droits d'entrée applicables aux publics des « spectacles contes » à compter du 24 mai 2012 sont fixés à 3 € pour le public scolaire (5 à 18 ans), gratuit pour les accompagnateurs et à 5 € pour le public (à partir de 5 ans).

INFORMATIONS DIVERSES